

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE » 2021 DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt, le **mardi 30 mars à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni à la salle du Conseil –Mairie de SÉNÉ sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaients présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. André CROCQ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	

Procuration :

Mme Anne GALLO donne procuration à Mme Sylvie SCULO
M. André CROCQ donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaients également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice) (en visioconférence)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle Mer et Littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE » 2021 DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

Vu l'article 5 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan prévoyant d'enrichir et transmettre les connaissances sur la nature » ;

Vu le programme national « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) initié par le Ministère de l'Environnement en 2010 ;

Vu l'appel à projet (AAP) « Atlas de la biodiversité communale 2021 » lancé par l'Office Français de la Biodiversité et notamment son règlement administratif ;

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'AAP lancé par l'Office Français de la Biodiversité un soutien financier est proposé aux communes, intercommunalités ou Parcs naturels régionaux présentant un projet.

Elaborer un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) c'est :

- Réunir de nombreux acteurs de la commune, et notamment les scolaires, mais aussi des partenaires extérieurs, avec un objectif de sensibilisation à la biodiversité et de partage des connaissances déjà disponibles ;
- Impliquer et faire converger la population (enfants et adultes, actifs et retraités) sur les enjeux de biodiversité ;
- Compléter ces connaissances, notamment en impliquant les habitants à travers des actions de sciences participatives et d'animations ;
- Valoriser les actions en faveur de l'environnement d'ores et déjà engagées par la commune ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Le processus conduisant à cet ABC repose sur un engagement de l'équipe municipale avec :

- Une phase de lancement incluant la synthèse des connaissances existantes et la proposition d'animations grand public pour faire découvrir les richesses naturelles des communes,
- Une phase d'inventaires complémentaires dont des inventaires participatifs avec les habitants,
- Une phase de valorisation et diffusion des résultats des inventaires de l'ABC,
- Une phase d'élaboration d'un plan d'actions communal pour la biodiversité.

L'ABC n'est donc pas un catalogue d'espèces et d'habitats. C'est un outil :

- de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, notamment pour les documents d'urbanisme ;
- d'appropriation de la richesse du patrimoine naturel du territoire communal.

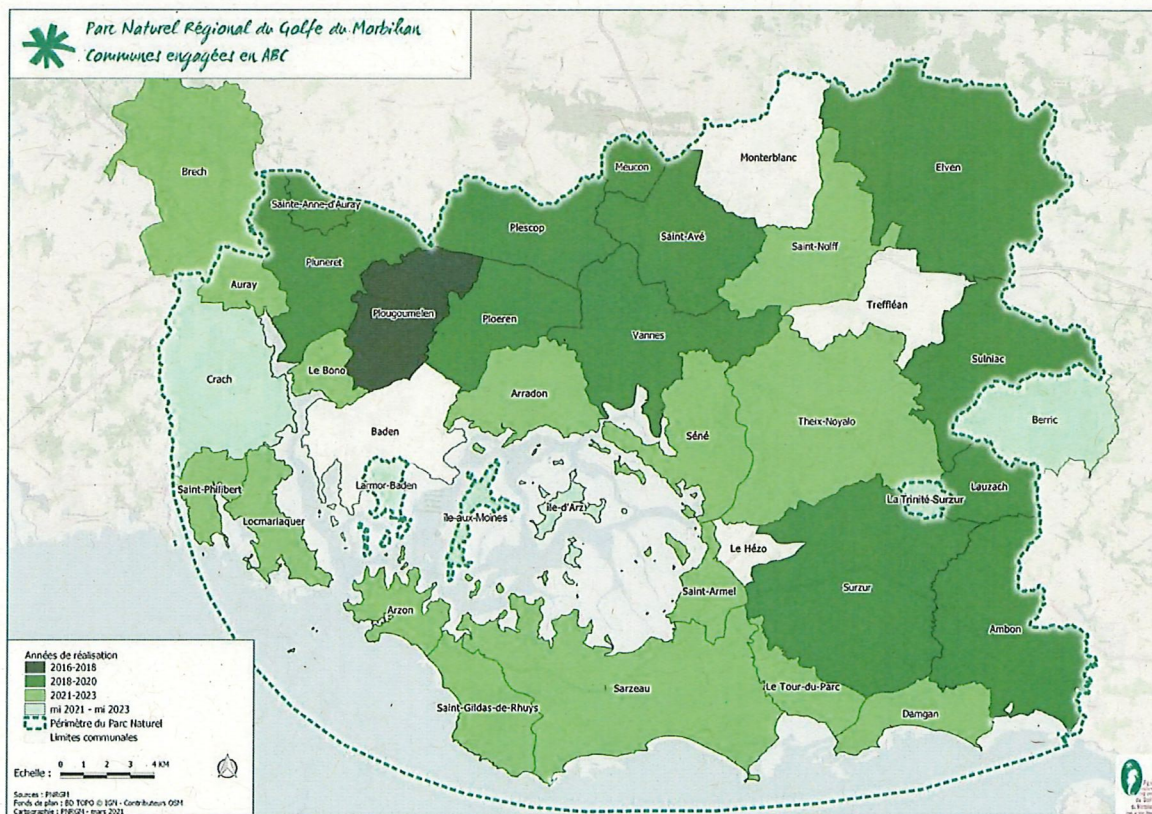
Il doit pouvoir appuyer des démarches et des projets communaux déjà engagés.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été lauréat du premier Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Ce projet d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) a été construit autour d'une coordination animée par le Parc en lien avec les 12 communes engagées dans la démarche : Ambon, Elven, Lauzach, Meucon, Plescop, Ploeren, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray, Sulniac, Surzur et Vannes.

Fort de sa première expérience de coordination d'Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a été lauréat d'un second Appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité en 2020 pour accompagner 15 nouvelles communes dans une démarche d'élaboration d'un ABC en 2021-2023: Arradon, Arzon, Auray, Brech (commune hors Parc), Damgan, Le Bono, Le Tour-du-Parc, Locmariaquer, Saint-Armel, Saint-Nolff, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal.

Dans une volonté politique de doter à terme 100% des communes du Parc d'un plan d'action communal en faveur de la biodiversité, 5 nouvelles communes ont souhaité à leur tour s'engager au côté du Parc dans une démarche d'élaboration d'un ABC : **Beric, Crac'h, Ile d'Arz, Larmor-Baden et La Trinité-Surzur**. Cela portera donc à 88% les communes du Parc engagées en Atlas de la Biodiversité Communale.

A noter que l'île-aux-Moines a informé le Parc de sa volonté d'intégrer la démarche de lendemain de la date limite de dépôt de l'Appel à Projet. Comme cela a été possible lors de l'appel à projet de 2021, et si la candidature du Parc est retenue, il sera proposé à l'Office Français de la Biodiversité d'intégrer l'île-aux-Moines au projet, sans demande de modification de l'aide financière sollicitée.



Le plan de financement mi2021-mi2023 déposé dans le cadre de l'appel à projet au 15 mars pour ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant (€)	Produits	Montant (€)
----------	-------------	----------	-------------

Personnel temporaire affecté au projet	69 240,00€	Subvention sollicitée auprès de l'OFB	70 240,00€
Valorisation du temps passé fonctionnaire	10 000,00€	Contribution des communes engagées dans l'ABC	26 000,00€
Inventaires (sous-traitance)	16 000,00€	Valorisation du temps passé fonctionnaire	10 000,00€
Mobilisation citoyenne (sous-traitance)	10 000,00€	Autofinancement du Parc	1 000,00€
Communication	1 000,00€		
Frais de missions/déplacements	1 000,00€		
Total	107 240,00€	Total	107 24,00€

Les principes proposés pour le projet :

- Sollicitation d'une subvention de 14 048 € par commune impliquée dans le projet d'ABC à l'OFB, soit un total de 70 240 € correspondant à 65,5% du coût global du projet et 72,2% des dépenses éligibles ;
 - Contribution des communes allant de 4 000 à 6 000 € par commune en fonction de sa taille (superficie et population), soit 2 000 à 3 000 € par an sur 2 ans, pour un montant global de 26 000 € correspondant à 24,2% du coût global du projet ;
 - Autofinancement du Parc de 11 000 €, soit 10,3% du coût global du projet.

Avec l'ajout de l'île-aux-Moines, le plan de financement ci-dessus évoluera de la manière suivante :

Dépenses	Montant (€)	Produits	Montant (€)
Personnel temporaire affecté au projet	69 240,00€	Subvention sollicitée auprès de l'OFB	70 240,00€
Valorisation du temps passé fonctionnaire	10 000,00€	Contribution des communes engagées dans l'ABC	32 000,00€
Inventaires (sous-traitance)	19 000,00€	Valorisation du temps passé fonctionnaire	10 000,00€
Mobilisation citoyenne (sous-traitance)	13 000,00€	Autofinancement du Parc	1 000,00€
Communication	1 000,00€		
Frais de missions/déplacements	1 000,00€		
Total	113 240,00€	Total	113 24,00€

Les principes proposés pour le projet :

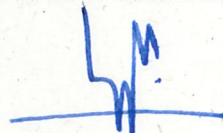
- Sollicitation d'une subvention de 11 706 € par commune impliquée dans le projet d'ABC à l'OFB, soit un total de 70 240 € correspondant à 62% du coût global du projet et 68% des dépenses éligibles ;

- Contribution des communes allant de 4 000 à 6 000 € par commune en fonction de sa taille (superficie et population), soit 2 000 à 3 000 € par an sur 2 ans, pour un montant global de 32 000 € correspondant à 28,3% du coût global du projet ;
- Autofinancement du Parc de 11 000 €, soit 9,7% du coût global du projet.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement indiqué ci-dessus
- **D'autoriser** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'ABC sur les 6 communes ayant souhaitées s'engager dans le projet.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT